

In: LE TEMPS, 19 décembre 2006

Révoquer la naturalisation en cas de graves délits: le jeu trouble de l'UDC

NATIONALITE. Le parti ne cesse de lancer de nouvelles propositions pour durcir le régime des naturalisations. Jusqu'à émettre des signaux contradictoires et semer la confusion. Normal: son but est avant tout d'occuper le terrain.

Valérie de Graffenried
Mardi 19 décembre 2006

A force de courir plusieurs lièvres à la fois sur le front des naturalisations, l'UDC perd le nord. Du moins en apparence. Le parti veut à la fois supprimer la double nationalité et révoquer la naturalisation si une personne se comporte de façon contraire à la Constitution. Or les deux revendications ne sont pas compatibles. Cumulées, elles reviendraient à fabriquer des apatrides et violeraient le droit international public. Mais voilà que le groupe UDC aux Chambres fédérales semble s'être rendu compte du problème. Et reformule une nouvelle proposition, celle de priver de la citoyenneté suisse, «durant un certain délai au moins», «les étrangers possédant une autre nationalité à côté de la suisse, s'ils ont violé gravement ou de manière répétée la sécurité publique et le régime légal». A quel jeu joue donc l'UDC?

Caractère opportuniste

L'idée de supprimer la double nationalité, autorisée par la Suisse depuis janvier 1992, a été défendue par Jasmin Hutter (UDC/SG). Dans une motion déposée en mai 2004, la conseillère nationale affirme que la double nationalité «est contestable dans son principe même, en raison de son caractère le plus souvent opportuniste: on cherche les avantages de chacune des nationalités sans plus clairement revendiquer une patrie». Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. En suspens depuis plus de deux ans, elle a fini par être classée sans être traitée aux Chambres.

Plus de deux ans après, et alors que l'UDC se bat pour son initiative «pour des naturalisations démocratiques», Ulrich Schlüer (UDC/ZH) dépose, en septembre, une motion dans laquelle il demande que tout candidat à la naturalisation fasse allégeance

à la Constitution. Mais surtout que la décision de naturalisation puisse être révoquée «s'il apparaît que la personne récemment naturalisée se comporte de manière contraire à sa déclaration de loyauté envers la Suisse». Aujourd'hui, la loi sur l'acquisition et la perte de nationalité prévoit la possibilité d'annuler, dans les cinq ans, une naturalisation «si elle a été obtenue par des déclarations mensongères ou par la dissimulation de faits essentiels». Et de la retirer «à un double national, si sa conduite porte une atteinte grave aux intérêts ou au renom de la Suisse».

Le Conseil fédéral n'a pas encore répondu à la motion Schlüer. Mais, mandaté par Christoph Blocher, l'Office fédéral des migrations (ODM) se penche sur la question, en réaction aux récentes agressions sexuelles impliquant de jeunes étrangers ou fraîchement naturalisés. Et l'ODM se heurte déjà à la question des apatrides. Pour son patron Eduard Gnesa, l'idée d'une «naturalisation à l'essai» serait plus réaliste. Toute personne coupable d'un grave délit durant sa période probatoire se verrait refuser la nationalité suisse. Il s'agirait notamment d'être plus regardant envers les jeunes qui peuvent obtenir automatiquement le passeport suisse si les parents le possèdent déjà. L'ODM n'en est qu'au stade de la réflexion. Mais admet qu'il s'agirait d'une première: aucun autre pays ne pratique de naturalisations à l'essai.

Des passeports provisoires

«L'UDC n'a jamais vraiment eu de position officielle sur la double nationalité. Le débat est difficile car il concerne aussi de nombreux Suisses de l'étranger», souligne un brin gêné le secrétaire général du parti, Gregor Rutz. «Fondamentalement, une seule nationalité devrait suffire», ajoute Yvan Perrin, vice-président de l'UDC. Mais tous deux admettent que les revendications défendues par Jasmin Hutter et Ulrich Schlüer sont effectivement incompatibles. Gregor Rutz: «Pour nous, l'essentiel est en fait de faire passer le message qu'accorder trop généreusement la nationalité suisse pose problème.» Le voilà qui présente une proposition de naturalisation à l'essai avec des contours plus précis que le projet en discussion à l'ODM. «Il faudrait instaurer un système de naturalisation provisoire. Pendant deux à cinq ans, les candidats auraient un passeport provisoire et ce n'est qu'au bout de cette durée qu'ils obtiendraient ou non la nationalité suisse», déclare-t-il au Temps. Il

insiste sur le fait que le système ne prêterait pas les personnes dont le pays d'origine prévoit la perte du droit de cité en cas d'acquisition volontaire de la citoyenneté d'un autre Etat. «Car le passeport suisse ne serait d'abord que provisoire. Et puis, de toute façon, beaucoup de personnes conservent leur première nationalité même si elles n'en ont pas le droit...»

Voilà une manière de nouer la gerbe entre deux projets pas compatibles, sans trop les renier. Cohérente ou pas, une chose est sûre: l'UDC fait tout pour que les naturalisations restent inscrites à l'agenda politique. Gregor Rutz prépare d'ailleurs un document stratégique sur le thème. Le parti l'analysera en janvier. Le dépôt le 14 décembre dernier de onze initiatives et motions parlementaires «pour améliorer la sécurité en Suisse» n'est qu'une preuve supplémentaire de l'infatigable activité de l'UDC sur la question. Car près de la moitié des propositions concerne les naturalisations. Parmi elles, l'initiative du groupe UDC défendue par Ulrich Schlüer, qui défend de facto la double nationalité...

On ne fait pas joujou avec les naturalisations

Editorial.

Bernard Wuthrich
Mardi 19 décembre 2006

La naturalisation est un acte civique sérieux qui ne se prête pas à des gesticulations politiques dictées par des événements isolés. Le spectacle qu'offre l'UDC, en mal d'attention sur ses thèmes fétiches en vue des prochaines élections fédérales, est à ce propos pitoyable.

Souvenons-nous. Il y a à peine deux ans, la volcanique Jasmin Hutter, star montante de l'UDC alémanique, réclamait l'interdiction de la double nationalité. Il y a quelques semaines, son propre parti adoptait un programme politique dans lequel il était clairement postulé que le passeport rouge à croix blanche devait être retiré aux naturalisés qui auraient commis des délits. Entre-temps, les services de Christoph Blocher ont lancé des réflexions sur la naturalisation à l'essai.

Il y a là quelques belles contradictions. On ne peut pas à la fois interdire la détention d'un double

passport et menacer certaines personnes de leur retirer la nationalité suisse, car cela équivaut à en faire des apatrides.

L'UDC semble s'en rendre compte tardivement. L'une des multiples interventions qu'elle vient de déposer reconnaît qu'il ne serait possible de retirer la citoyenneté helvétique qu'à quelqu'un qui en aurait une deuxième. Cette proposition est contradictoire avec la précédente. Détail piquant, son auteur, l'ultranationaliste Ulrich Schlüer, admet que ce serait contraire au droit international. On se pince!

La naturalisation à l'essai pose un autre problème. Ceux qui promeuvent cette idée imaginent qu'un requérant pourrait être mis au bénéfice d'un passeport provisoire pendant deux à cinq ans. Cela signifie qu'il conserverait sa précédente nationalité durant cette période. Mais qu'en penseront les pays d'origine de ces personnes, en particulier tous ceux - c'est le cas d'un Etat sur deux - qui interdisent la possession simultanée de deux passeports?

Ces questions doivent être traitées avec sérénité et non sous le coup de l'émotion provoquée par un fait divers, aussi dramatique soit-il. Le parlement a d'ailleurs pris les choses en main, puisqu'il a fixé le cadre de nouvelles règles de naturalisation sur la proposition du radical Thomas Pfisterer. C'est cette voie qu'il faut suivre, plutôt que le chemin tortueux et venteux grossièrement tracé par l'UDC.